



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement 1100-183

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 19 juin 2023, le Règlement numéro 1100-183 modifiant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter l'usage habitation bifamiliale à la zone Rc-92, et de modifier les définitions des types d'usage habitation bifamiliale et habitation trifamiliale.

QUE la MRC de Montmagny a émis le certificat de conformité à l'égard du Règlement 1100-183 le 21 juin 2023.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1100-183 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce vingt-sixième jour du mois de juin deux mille vingt-trois.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,

Karine Simard, avocate